ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

NEGOCIATION PREALABLE
14 avril 2023
RELEVE DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : UNSA

Date de la réunion : vendredi 14 avril 2023

Objet : RASED

I) Participants

- **Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :**
  Mme Marie-Laure TIRELLE
  M. Arnaud LEBRET

- **Représentants de l'administration :**
  M. Jérôme PAILLETTE, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime en charge du 1er degré
  M. Benoît ROGER, directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime

II) Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

Revendications

Les LDG mobilités concernant l'organisation du mouvement dans le département nous font craindre un réel danger pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers des écoles de Seine-Maritime. Cette alerte sociale est déposée ce jour, le 12 avril et vaut jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024.
Dans le cadre de la négociation préalable prévue par la réglementation, et en amont du mouvement intra-départemental, le SE UNSA souhaite obtenir des informations sur la façon dont vous comptez :

- Répondre aux difficultés des élèves en classe si les réseaux d'aide sont vidés de leurs enseignants.
- Répondre aux difficultés rencontrées par les enseignants vis-à-vis d'élèves à besoins éducatifs particuliers qui sollicitent les pôles ressources où les enseignants du RASED sont particulièrement investis.
- Assurer une scolarisation inclusive pour tous les élèves à BEP.
- Garantir l'égalité d'accès aux aides pour tous les élèves en difficultés du département.
- Garantir des conditions de travail dignes pour tous nos collègues.
- Garantir des conditions d'apprentissage dignes pour tous nos élèves.

Réponse de l'administration

L'école inclusive est une priorité départementale qui est soutenue par la mise en œuvre de différentes priorités définies au niveau national et déclinées au niveau du département de la Seine-Maritime à la rentrée 2023. Cette déclinaison se traduira par :

- L'amélioration du taux d'encadrement dans les classes pour favoriser une meilleure prise en charge des élèves au sein des classes ;
- La mise en œuvre du dédoublement des classes de GS-CP et CE1 dans tous les réseaux d'éducation prioritaire ;
- L'ouverture de dispositifs ULIS ;
- Le soutien au service de l'école inclusive avec la création des 5ème et 6ème postes de conseiller pédagogique ASH ;
- Le soutien au départ en formation pour qu'un maximum de postes d'enseignants spécialisés soient effectivement pourvus par des enseignants détenteurs de la certification.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2022, chaque équipe de circonscription a été renforcée par la création d'un troisième poste de conseiller pédagogique pour faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement des équipes pédagogiques.
De même, la référente pour la direction d'école et/ou la cellule EBEP peuvent apporter des réponses aux directeurs et équipes enseignantes rencontrant des difficultés.

Toujours dans une volonté d'améliorer la continuité et la qualité du service public d'éducation, une réflexion a été engagée au niveau départemental pour améliorer les conditions de remplacement dans les écoles avec la création de postes de remplaçant et par une restructuration du service de gestion des remplacements.

Enfin, les résultats du mouvement seront observés avec attention pour identifier les effets de ces nouvelles mesures.

II) Conclusions de la négociation

Au terme de la négociation, l'UNSA maintient le préavis de grève car les réponses proposées ne répondent pas aux problématiques des enseignants face aux élèves à besoins éducatifs particuliers qu'ils ont dans leurs classes.
Les RASED leur permettent d'avoir un regard extérieur, de faire de la co-intervention et d'avoir une aide non négligeable pour accompagner les élèves et leurs familles dans la réalisation de projets de suivis particuliers, entre autres.
Les départs en formation sont insuffisants et certains territoires sont vidés (exemples des circonscriptions de Grand-Quevilly (avec 1 enseignant sur 6) ou le Havre Sud avec 3/7 ou enfin Barentin avec 1/4 etc.)
Les explications données par l'administration ne nous rassurent pas.
Des propositions ont été faites : proposer des formations au PAF qui permettraient à ces collègues qui s'engagent de postuler sur les postes RASED et ensuite passer en candidat libre ou VAEP, lancer une campagne de candidatures suite au mouvement si la situation est trop tendue, notamment sur les circonscriptions citées ci-dessus.

Signature de l'autorité administrative compétente	Signature des représentants syndicaux